



# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

Bilan d'activité 2021

Mars 2023



*Document de travail*

# Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) d'Occitanie

**Bilan d'activité 2021**

Mars 2023

Astorg Myriam (CREAI-ORS Occitanie)

**Citation suggérée** : Astorg M., Activité des Permanences d'accès aux soins de santé (PASS). Activité 2021. Toulouse : CREAI-ORS Occitanie, mars 2023, 16 p. Disponible à partir de l'URL : <http://www.creaiors-occitanie.fr>



# TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>1 – IDENTIFICATION DES 42 PASS D’OCCITANIE</b> .....	<b>1</b>
<b>2 – ORGANISATION DES PASS</b> .....	<b>3</b>
<b>3 – RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>4</b>
<b>4 – LES PERSONNES ACCUEILLIES</b> .....	<b>6</b>
Répartition selon le genre .....	6
Répartition selon l’âge .....	6
Répartition selon la nationalité .....	7
Répartition selon les ressources de la personne .....	7
Répartition selon le logement .....	8
Répartition selon le type de couverture médicale à l’entrée .....	8
Répartition selon le mode d’adressage des patients .....	9
<b>5 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2021</b> .....	<b>10</b>
Activité médicale .....	11
Activité sociale .....	12
Activité infirmière .....	13
<b>6 – AUTRES ACTIONS DES PASS</b> .....	<b>14</b>
Visibilité de la PASS .....	14
Comité de pilotage .....	14
Actions de prévention des risques psychosociaux .....	15
Conventions partenariales .....	15
Sensibilisation/Formation .....	15
<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>16</b>



## INTRODUCTION

Les PASS sont des unités hospitalières médico-sociales issues de la loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduite dans le Code de Santé Publique (CSP). La circulaire n° DGOS/R4/2013/246 du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS viendra alors préciser la définition et redéfinir les objectifs d'une PASS qui sont :

- D'offrir un accès aux soins et un accompagnement soignant et social aux patients dans la perspective d'un retour à l'offre de soins de droit commun. Ces soins peuvent ne pas être soumis à facturation pour les patients pour lesquels il apparaît, au moment de la réalisation des actes, qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une couverture sociale.
- D'agir à l'intérieur de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci pour faciliter le repérage et la prise en charge de ces patients et construire un partenariat institutionnel élargi.

Les PASS sont composées, a minima, d'un binôme médecin généraliste – assistant social. Elles peuvent s'associer à d'autres professionnels (infirmiers, psychologues, médiateurs en santé, pharmaciens...) permettant la coordination des parcours individuels en lien avec des partenaires intra et extrahospitaliers.

Le patient intégrant un dispositif PASS, ayant un besoin de soins et d'un accompagnement pour l'ouverture de ses droits, peut bénéficier :

- d'un accueil, d'une information, d'une orientation et de soins ;
- d'une consultation médicale généraliste ou spécialisée, à une prise en charge en soins infirmiers, au plateau technique, à la délivrance de médicaments ;
- d'un accompagnement social concernant l'ouverture de ses droits ;
- d'un accompagnement dans son parcours de soins (pour réaliser des démarches, entrer en contact avec des professionnels soignants, aider pour l'observance ou la compliance aux prescriptions du médecin...) afin d'accéder à l'offre de soins de droit commun et de bénéficier d'une continuité des soins conformément à ses besoins.

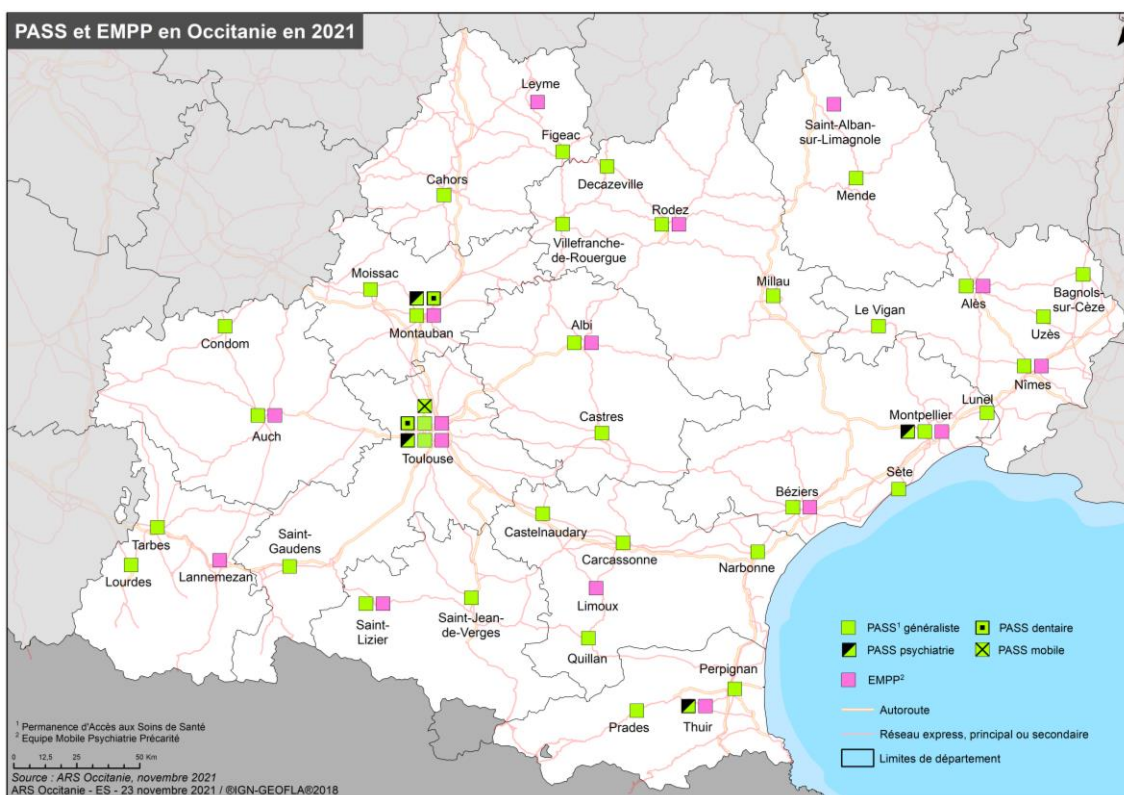
Depuis 2015, les PASS renseignaient leur activité au sein d'un rapport d'activité régional dont les indicateurs avaient été choisis collégialement par les professionnels. Celui-ci a laissé la place en 2019 à un rapport d'activité national (PIRAMIG), mis en place par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et les Agences régionales de santé (ARS). Le CREAI-ORS Occitanie est missionné depuis 2017 pour réaliser une synthèse des données issues des rapports annuels d'activité des PASS.





# 1 – IDENTIFICATION DES 42 PASS D'OCCITANIE

## Localisation des PASS d'Occitanie en 2021



En 2021, la région compte 42 PASS : 35 PASS généralistes, 1 PASS mobile, 4 PASS psychiatriques et 2 PASS dentaires.

À l'exception du département de la Lozère où il n'y a qu'une seule PASS, on compte au moins 2 PASS par département.

**Trois centres hospitaliers** de la région disposent de différents types de PASS :

- CHU de Toulouse : 4 PASS (généraliste, psychiatrique, dentaire et une PASS mobile)
- CH de Montauban : 3 PASS (généraliste, psychiatrique, dentaire)
- CHU de Montpellier : 2 PASS (généraliste, psychiatrique)

### Remarque :

En 2021, trois des 42 PASS n'ont pas rempli le rapport d'activité (la PASS de Limoux, la PASS de Decazeville et la PASS de Condom).

Le nombre de PASS prises en compte dans ce document est donc de 39 PASS.

### Les types de services auxquels les PASS sont adossées :

Type de service	Effectif	%
Pôle des urgences	13	33,3
Pôle santé publique	7	17,9
Pôle de médecine interne ou autre	6	15,4
Pôle social	2	5,1
Direction générale	3	7,7
Psychiatrie	3	7,7
Direction des soins	1	2,6
Autres	4	10,3
<b>PASS*</b>	<b>39</b>	<b>100,0</b>

\* 3 PASS n'ont pas rempli le RA de 2021

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

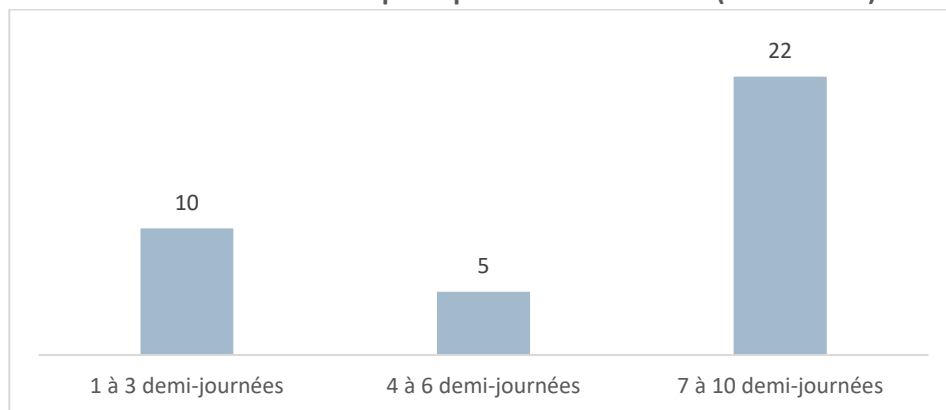
En Occitanie, les PASS sont adossées à divers services, les plus fréquents étant les pôles des urgences, pour un tiers des PASS en 2021.

Ensuite, ce sont les pôles santé publique auxquels les PASS sont le plus souvent adossées (18 % des PASS), puis les services de médecine (15 %).

## 2 – ORGANISATION DES PASS

L'ensemble des PASS de la région proposent des demi-journées de permanence dont le nombre varie de 1 à 10 selon les PASS.

### Nombre de PASS selon les temps de permanence en 2021 (n=37 PASS\*)



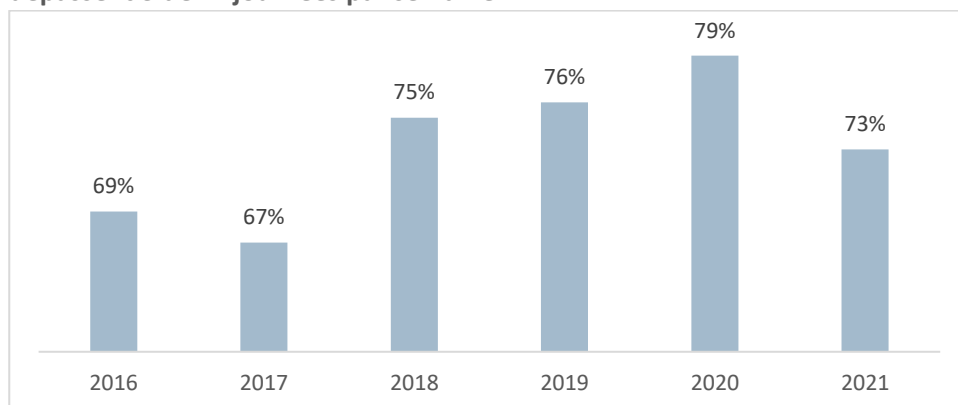
\* 2 PASS n'ont pas renseigné la question

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les 37 PASS qui ont répondu à la question relative au temps de permanence en 2021 proposent, en moyenne, 7 demi-journées de permanence par semaine, comme en 2020.

En 2021, 27 PASS proposent plus de 3 demi-journées par semaine, soit une ouverture au moins deux jours de la semaine ; nombre en baisse en 2021 puisque ces PASS étaient 31 en 2020 (parmi les 39 PASS qui avaient renseigné la question). Plus de la moitié des PASS proposent entre 7 et 10 demi-journées de permanence par semaine (22 PASS).

### Évolution de la part des PASS d'Occitanie dont les temps de permanence dépassent 3 demi-journées par semaine



\* 2 PASS n'ont pas renseigné la question

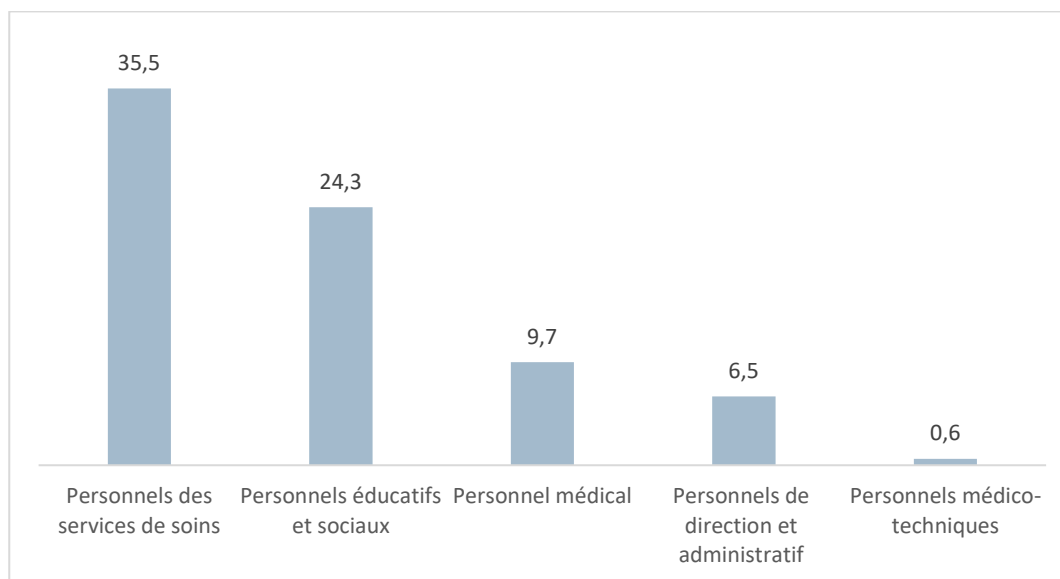
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

➔ En 2021, on note une baisse des temps de permanence, contrairement à la hausse du nombre de demi-journées de permanence qui était observée dans les PASS depuis 2018. Toutefois, près des trois quarts des PASS (73 %) comptent plus de trois demi-journées par semaine (75 % en 2018).

### 3 – RESSOURCES HUMAINES

En 2021, 36 PASS d'Occitanie ont renseigné le nombre d'équivalents temps plein (ETP) qu'elles emploient, soit **76,6 ETP en 2021**. Ainsi, on compte une moyenne de 2,1 ETP par PASS : 2,0 ETP en moyenne pour les PASS généralistes (hors PASS mobile) ; 2,0 ETP en moyenne pour les PASS psychiatriques et 1,2 ETP pour la PASS dentaire. La PASS mobile, quant à elle, emploie 7,6 ETP en 2021.

#### Les 76,6 ETP selon les personnels des PASS d'Occitanie en 2021 (n=36\*)



\* 1 PASS généraliste, 1 PASS psychiatrie et 1 PASS dentaire n'ont pas renseigné les ETP en 2021, soit 3 PASS  
Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Les deux groupes de professionnels les plus fréquemment employés dans les PASS sont les personnels des services de soins (35,5 ETP) et les personnels éducatifs et sociaux (24,3 ETP) ; ces professionnels représentent 78 % des ETP employés dans les PASS (respectivement, 46 % et près de 32 % des ETP).

Le personnel médical (hors internes et étudiants) représente 9,7 ETP, soit près de 13 % de l'ensemble des ETP de ces PASS.

Les 31 PASS généralistes représentent 86 % des 36 PASS et emploient 62 ETP, soit 81 % de l'ensemble des ETP des PASS qui ont rempli le rapport d'activité de 2021 et renseigné la question des ETP.

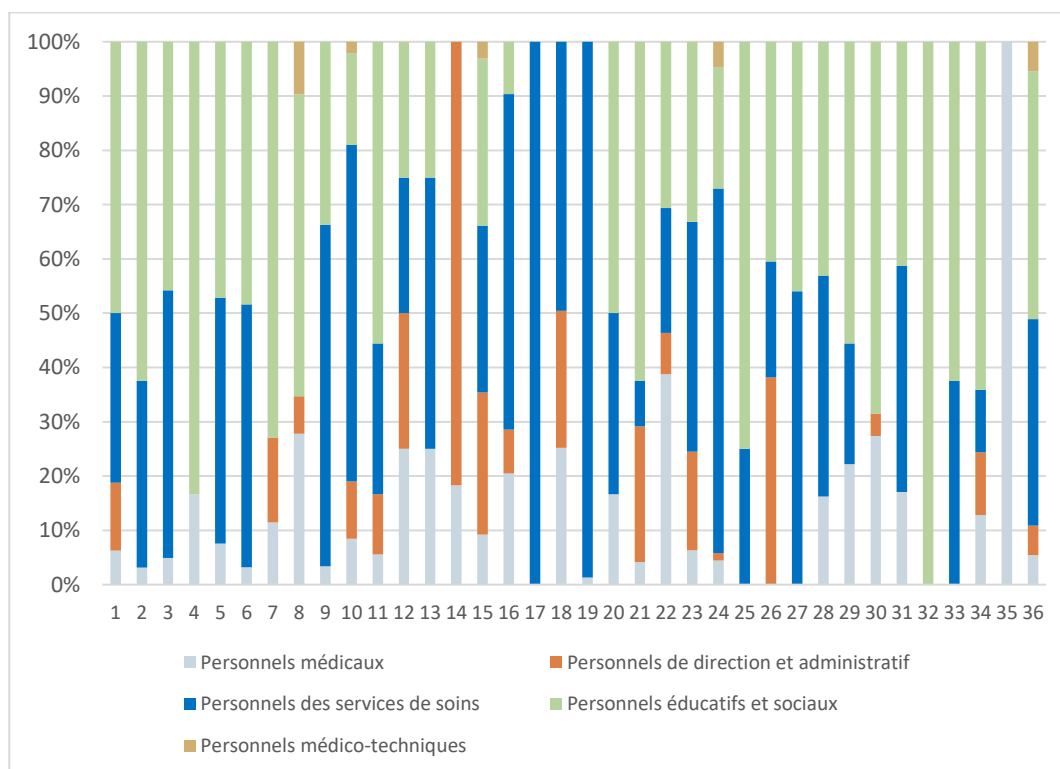
Si les deux catégories professionnelles les plus présentes dans les PASS sont les mêmes qu'en 2020, on compte légèrement plus d'ETP pour les personnels des services de soins en 2021 (35,5 ETP vs 32,1 ETP en 2020) et légèrement moins d'ETP pour les personnels éducatifs et sociaux (24,3 ETP vs 25,9 ETP en 2020).

Comme les années précédentes, les données des professionnels n'étant pas connues pour l'ensemble des 42 PASS, le nombre d'ETP est donc encore sous-évalué en 2021.

Globalement, sur l'ensemble de ces 36 PASS, le personnel des services de soins représente 46 % des ETP, le personnel éducatif et social 32 %, le personnel médical 13 %, le personnel de direction et administratif près de 9 % et enfin, le personnel médico technique qui représente moins de 1 % des ETP en 2021.

Le graphique suivant montre une grande hétérogénéité de la répartition des ETP au sein des PASS malgré le poids important des personnels éducatifs et sociaux.

### Répartition (en %) des ETP par professionnel dans les PASS d'Occitanie en 2021 (n=36)



\* 1 PASS généraliste, 1 PASS psychiatrie et 1 PASS dentaire n'ont pas renseigné les ETP en 2021, soit 3 PASS  
 Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

La répartition des ETP par type de personnel varie très fortement selon les PASS :

- la part du personnel éducatif et social (présent dans 31 des 36 PASS qui ont répondu) varie, comme en 2020, de 10 % à 100 % des ETP ; elle dépasse 35 % des ETP dans près des deux tiers des PASS (22 sur 36) ;
- la part des personnels médicaux (présents dans 30 des 36 PASS) varie de 1 % à 100 % des ETP ; elle dépasse la part moyenne de 13 % dans 15 des 36 PASS ;
- la part des personnels des services de soins (présents dans 29 des 36 PASS) varie de 8 % à 100 % ; elle est supérieure à 46 % dans seulement 13 des 36 PASS. C'est dans la PASS mobile (99 %), dans une PASS psychiatrique (100 %) et dans certaines PASS généralistes que les parts de personnels des services de soins sont les plus importantes.

Ces variations sont globalement les mêmes d'une année à l'autre.

## 4 – LES PERSONNES ACCUEILLIES

En 2021, plus de **22 750 personnes** ont été accueillies dans les PASS d'Occitanie.

### Répartition selon le genre

Genre	Effectif	%	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)
Hommes	8 913	54	62	59	59	54
Femmes	7 506	46	38	41	41	46
<b>37 PASS</b>	<b>16 419</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non réponses	6 333	28%				
<b>39 PASS</b>	<b>22 752</b>					

Source : Rapports d'activité de 2017 à 2021 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Contrairement aux années précédentes, on observe une majorité d'hommes moins marquée en 2021 (54 %), du même ordre qu'en 2017. **Le genre est inconnu pour 28 %** des personnes accueillies.

Toutefois, les PASS gardent encore leur particularité avec une proportion de femmes plus importante que dans les autres dispositifs accueillant des publics en situation de précarité où la part des hommes est nettement plus importante que celle des femmes (de l'ordre de 80 % dans les LHSS et de 70 % dans les ACT, par exemple).

6

### Répartition selon l'âge

Age	Effectif	%	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)
< 18 ans	2 180	13	11	14	19	15
<i>dont mineurs non accompagnés</i>	799	37	26	44	39	27
18-25 ans	3 076	19	15	15	17	19
26-45 ans	6 987	42	39	39	57	58
46-65 ans	3 704	22	28	26		
> 66 ans	599	4	8	6	6	8
<b>37 PASS</b>	<b>16 546</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Non réponses	6 206	27%				
<b>39 PASS</b>	<b>22 752</b>					

Source : Rapports d'activité de 2017 à 2021 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREA-ORS Occitanie

Près d'un tiers des patients dont on connaît l'âge sont des jeunes de moins de 26 ans (32 %), dont 13 % ont moins de 18 ans (2 180). Parmi ces mineurs, près de 800 (799) sont des mineurs non-accompagnés, soit plus d'un tiers des mineurs accueillis (37 %).

Les 26-45 ans représentent 42 % des personnes accueillies dont on connaît l'âge en 2021 et les 46 ans ou plus en représentent 26 %.

Il est important de noter qu'en 2021, l'âge est **non renseigné pour plus d'un quart (27 %)** des personnes accueillies dans les PASS.

En 2021, la part des mineurs dans la file active est légèrement plus faible que celles observées les années précédentes (hormis en 2020). Pour les **mineurs non accompagnés** : leur nombre et leur proportion parmi les mineurs (799 soit 37 %) ont augmenté depuis 2020 (587 soit 26 % des mineurs), tout en restant moins élevés qu'en 2019 (1 215 soit 44 % des mineurs).

## Répartition selon la nationalité

Nationalité	Effectif	%	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)
Française	2 478	23	19	19	29	28
Ressortissants UE	1 404	13	13	11	10	16
Ressortissants hors UE	8 217	77	57	63	49	52
Nationalité inconnue	1 013	10	11	7	11	4
<b>37 PASS*</b>	<b>10 634</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\* 2 des 39 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rappports d'activité de 2017 à 2021 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2021, parmi les personnes accueillies, on note une majorité de ressortissants d'un pays hors de l'UE (77 %). Les patients de nationalité française représentent près d'un quart des personnes accueillies (23 %).

Pour cette question, on note un nombre plus important de non-réponses (12 118) que de réponses (10 634) : la nationalité est ainsi inconnue pour **53 % des personnes accueillies en 2021**.

En 2021, la part des patients dont on ne connaît pas la nationalité est trop importante pour analyser correctement ces données.

7

## Répartition selon les ressources de la personne

Ressources de la personne	Effectif	%	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)
Sans ressources	7 628	61	57	67	60	64
Minima sociaux <sup>(1)</sup>	1 710	14	13	13	15	-
Salaire	645	5	5	5	5	-
Retraite	269	2	3	2	5	-
Autre / ne sait pas	2 171	18	18	13	15	-
<b>34 PASS*</b>	<b>12 423</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) y compris les indemnités chômage et les rémunérations de stage

\* 5 des 39 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rappports d'activité de 2017 à 2021 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question concernant le type de ressources, une forte majorité est sans aucune ressource (61 %), part qui varie selon les années mais qui reste largement majoritaire.

Notons que, parmi les 1 710 personnes bénéficiaires des minima sociaux, sont également comptabilisées les personnes percevant une indemnité chômage ou avec une rémunération de stage. Le haut niveau de vulnérabilité sociale et économique des publics reçus reste évident.

La situation concernant les ressources est cependant **non renseignée pour plus de 10 300 personnes, soit 45 % des patients des PASS en 2021**.

Si les personnes en grande fragilité financière restent le principal public accueilli dans les PASS, il est important de noter que ces données concernent **34 des 39 PASS, soit 55 % du public accueilli** en 2021 ; les évolutions observées sont donc à prendre avec précautions : le nombre de non-réponses est, comme les années précédentes, trop important pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.

## Répartition selon le logement

Logement / hébergement	Effectif	%	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)
Logement fixe	2 685	21	17	19	21	23
Famille ou par des proches	3 182	25	18	29	23	26
Hébergement d'urgence, 115, assoc. <sup>(1)</sup>	3 582	28	27	26	29	23
Bidonville, squat, caravane	826	6	10	5	4	6
Dans la rue (dont voiture)	1 122	9	20	5	12	12
Autre / Ne sait pas	1 485	12	7	16	11	10
<b>35 PASS*</b>	<b>12 882</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

(1) Foyer pour femmes, Hôtel social, CADA, CHRS, institution religieuse, autre PASS...

\* 4 des 39 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2017 à 2021 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Parmi les patients des PASS qui ont renseigné la question sur la situation du logement, 46 % ont un logement relativement pérenne (logement fixe ou sont hébergés par la famille ou par des proches) ; 28 % sont en hébergement d'urgence ou hébergés par un organisme ou une association ; 6 % des personnes viennent d'un bidonville, d'un squat ou d'une caravane.

Plus de 1 100 personnes, soit 9 % des patients accueillis, dorment soit à la rue, soit dans une voiture. La situation concernant le logement est **non renseignée pour plus de 9 900 personnes, soit 44 %** des patients des PASS en 2021.

En 2021 comme en 2020, à la réponse « dans la rue » a été ajouté « dont voiture » ; ainsi, les évolutions dans le temps doivent être interprétées avec prudence, d'autant qu'en 2019, la part des « Autre / Ne sait pas » était relativement importante (16 %) et plus que les années précédentes.

## Répartition selon le type de couverture médicale à l'entrée

Couverture médicale	Effectif	%	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)
Aucune	7 035	55	33	55	52	54
AME	924	7	7	4	5	4
PUMA avec complémentaire	1 479	12	16	15	14	-
PUMA sans complémentaire	1 751	14	15	15	15	-
VISA	63	0	0	2	1	-
Protection sociale européenne	108	1	1	2	1	3
Autre/ Ne sait pas	1 488	12	28	8	10	-
<b>35 PASS*</b>	<b>12 848</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*4 des 39 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2017 à 2021 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie



En 2021, parmi les personnes accueillies dans les PASS qui ont renseigné le niveau de protection sociale, près de 70 050 sont sans protection sociale à l'entrée du dispositif, soit plus de la moitié (55 %). Ensuite, 3 250 personnes (soit 26 %) sont bénéficiaires de la PUMA, dont plus de la moitié bénéficie d'une assurance complémentaire (12 %). 8 % sont des personnes étrangères couvertes soit par l'AME (7 %), soit par une protection sociale européenne (1 %), soit par leur VISA (0,4 %). Pour près de **1 490 personnes (soit 12 %), la couverture médicale n'est pas connue**.

Comme les années précédentes, la majorité des personnes accueillies sont sans couverture maladie. Toutefois, la répartition des personnes accueillies selon leur couverture médicale en 2021 serait différente de celle de 2020 et semblerait plus comparable à celle de 2019 ou de 2018.

## Répartition selon le mode d'adressage des patients

Mode d'adressage	Effectif	%	2020 (%)	2019 (%)	2018 (%)	2017 (%)
Initiative personnelle	4 405	31	29	29	18	23
Hôpital (de la PASS ou autre Hôpital)	3 477	25	13	21	35	39
Médecine de ville	356	3	8	2	2	1
Conseil départemental / PMI / CCAS	903	6	6	8	5	-
Structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants	1 939	14	19	19	14	-
Maraude, accueil de jour, structures d'hébergement, CHR... d'hébergement, CHR...	2 257	16	15	10	15	-
Autre /Ne sait pas	791	6	12	12	10	-
<b>36 PASS*</b>	<b>14 128</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

\*3 des 39 PASS n'ont pas répondu à la question

Source : Rapports d'activité de 2017 à 2021 des PASS d'Occitanie – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En 2021, pour les patients des 36 dispositifs qui ont répondu à la question portant sur le mode d'adressage à la PASS, deux modes sont plus fréquents que les autres : une majorité de patients est venue à la PASS de façon spontanée (31%) ; ensuite, le mode d'adressage le plus fréquent est l'hôpital (de la PASS ou d'un autre hôpital) pour un quart des personnes accueillies. Ce sont ensuite les personnes adressées par les maraudes, centres d'accueil ou autres structures d'hébergement qui sont les plus nombreuses (16 %) avec celles adressées par les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile et migrants représentant 14 %.

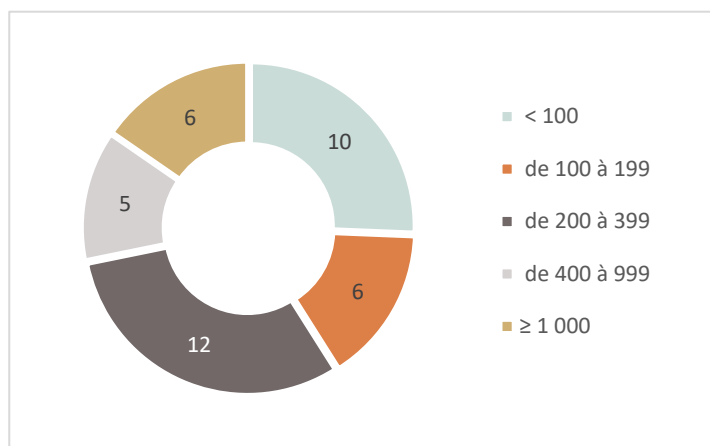
Le mode d'adressage est **inconnu pour 38 %** des personnes accueillies dans les 39 PASS en 2021.

Ces données concernent un peu plus de 14 100 personnes, soit 62 % des patients accueillis dans les PASS en 2021, pratiquement comme en 2020 (64 %) : le nombre de non-réponses est ici trop important pour considérer la répartition observée comme représentative de celle de l'ensemble des patients des PASS.

## 5 - ACTIVITÉ DES PASS EN 2021

### Plus de 22 700 personnes accueillies dans les PASS d'Occitanie en 2021

Nombre de PASS selon l'effectif de la file active en 2021 (n=39\*)



\* 3 des 42 PASS n'ont pas rempli le RA de 2021

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Le nombre total de patients vus au moins une fois au cours de l'année varie fortement selon les PASS. En 2021, la file active ne dépasse pas 100 patients dans 10 PASS de la région alors que dans 5 autres PASS, de 1 000 à 3 000 patients ont été accueillis pendant l'année et près de 6 100 patients pour la PASS mobile.

En 2021, les 16 PASS qui ont accueilli moins de 200 patients ont une file active totale de 1 366 patients, soit 6 % de la file active des 39 PASS. Les 12 PASS dont la file active compte de 200 à moins de 400 patients ont accueilli 3 460 patients en 2021, soit 15 % de la file active totale.

Parmi les personnes accueillies, près de 11 100 (11 093) sont de nouveaux patients, soit plus de 6 patients sur 10 accueillis en 2021 (64 %). La part de nouveaux patients varie également fortement selon les PASS qui ont renseigné la question (35 des 39 PASS) : la PASS bucco-dentaire de Montauban est la seule qui compte moins de 10 % de nouveaux patients (8 %) ; ensuite, la part varie de 43 % à 100 % (dans 6 PASS) ; elle est supérieure à 50 % dans presque toutes les PASS, dans 30 des 35 PASS qui ont répondu.

Entre 2020 et 2021 la file active des PASS qui ont rempli le rapport d'activité est passée de 22 000 en 2020 à plus de 22 700 en 2021, soit une augmentation de 3 %, du même ordre que celle qui a été observée entre 2019 et 2020 (+4 %).

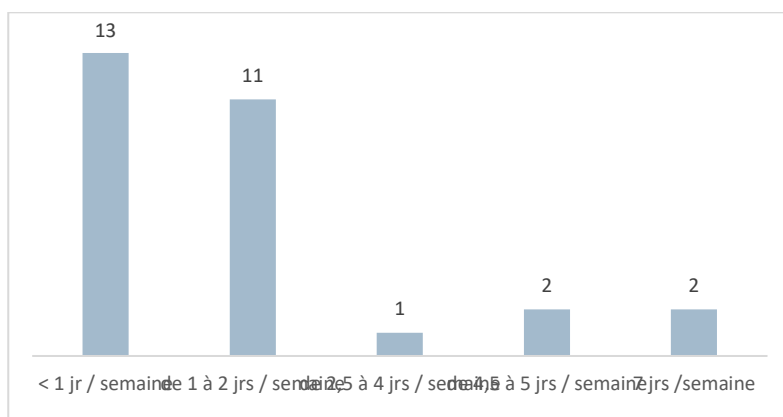
En 2021, la part de nouveaux patients accueillis dans les PASS est nettement plus élevée qu'en 2020 (64 % vs 44 %) et dépasse celle observée en 2019 (58 %) avant la crise sanitaire de 2020 liée à la Covid-19.

## Activité médicale

Le **personnel médical** (hors internes et étudiants) est présent dans 30 des 37 PASS qui ont renseigné le nombre total d'ETP et représente 9,7 ETP.

La partie concernant le **temps d'activité médicale** a été déclarée par 29 PASS.

**Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité médicale par semaine en 2020 (29 PASS)**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Dans ces 29 PASS, l'activité médicale varie de 1 demi-journée à 7 journées par semaine : 13 PASS déclarent moins d'une journée d'activité par semaine, 11 PASS déclarent de 1 à 2 journées, 2 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité médicale, 2 autres de 4,5 à 5 journées et 2 PASS déclarent une activité continue 7/7 jours.

**En 2021, dans les PASS qui ont renseigné leur activité médicale, la file active compte 6 625 patients (33 PASS) pour lesquels les personnels médicaux ont effectué 11 553 consultations (32 PASS) et rédigé 8 361 ordonnances (26 PASS).**

**Le personnel médical est déclaré dans 28 de ces PASS et représente 9,6 ETP sur l'ensemble des 9,7 ETP.**

Ainsi, dans ces PASS, on compte :

- une moyenne annuelle de 1,8 consultation par patient ;
- une moyenne annuelle de 201 patients par PASS ;
- une moyenne de 368 consultations par an et par PASS.

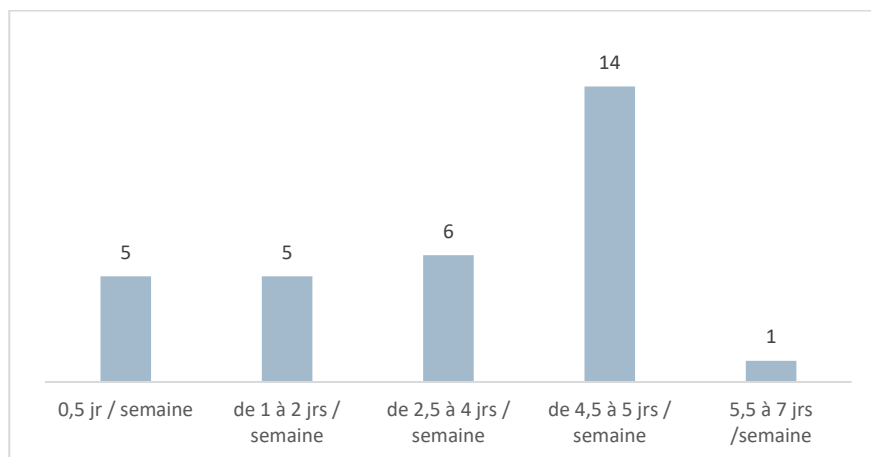
## Activité sociale

L'activité sociale est la principale activité au regard du nombre d'entretiens sociaux.

Les **personnels sociaux** sont présents dans 31 PASS et représentent 24,3 ETP. Ces professionnels regroupent les cadres socio-éducatifs et les assistant-e-s de service social.

**Le temps d'activité sociale** a été déclaré dans 31 PASS.

**Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité sociale par semaine en 2021 (31 PASS)**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAL-ORS Occitanie

Dans ces 31 PASS, le nombre de journées d'activité sociale déclarées varie de 1 demi-journée par semaine à 5,5 jours par semaine.

5 PASS déclarent une demi-journée d'activité sociale par semaine, 5 PASS déclarent de 1 à 2 journées, 6 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées et 14 PASS déclarent de 4,5 à 5 journées par semaine ; une seule PASS déclare une activité sociale quasi permanente au cours de la semaine (5,5 jours).

**En 2021, 31 PASS ont renseigné l'activité sociale. Dans ces dispositifs, la file active des assistantes sociales est de 8 773 patients et l'activité des assistantes sociales représente 15 579 entretiens.**

On compte ainsi :

- une moyenne annuelle de 1,8 entretien social par patient ;
- une file active des assistantes sociales de 283 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne de 503 entretiens sociaux par PASS.

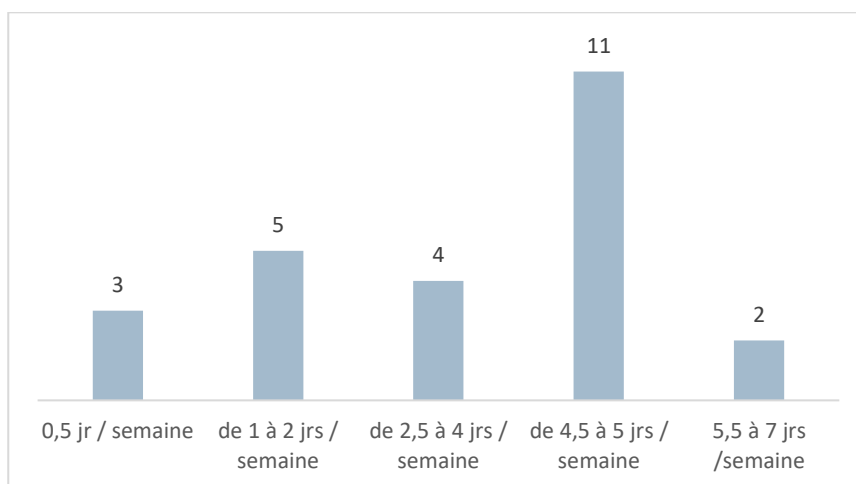
**Remarque :** on note que le binôme minimum « médecin généraliste – assistant-e social-e », nécessaire au fonctionnement d'une PASS, est très difficilement repérable à travers les réponses fournies dans les rapports d'activité.

## Activité infirmière

**Les personnels des services de soins** ont été déclarés dans 29 PASS et représentent 35,5 ETP ; ils regroupent les infirmiers, les cadres et les CSS.

En 2021, 23 PASS ont renseigné le temps d'**activité infirmière** dans leur dispositif.

**Nombre de PASS selon le nombre de journées d'activité infirmière par semaine en 2021 (n=23)**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021 – Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans ces 23 PASS, le nombre de journées d'activité infirmière varie d'une demi-journée à 7 journées par semaine.

La majorité de ces PASS déclarent de 4,5 à 5 jours d'activité infirmière par semaine (11 PASS) ; 5 autres PASS déclarent de 1 à 2 journées d'activité infirmière ; 4 PASS déclarent de 2,5 à 4 journées d'activité par semaine, 3 autres déclarent une seule demi-journée d'activité et pour 2 PASS, l'activité infirmière est quasi permanente, de 5,5 à 7 journées par semaine.

**En 2021, 23 PASS ont renseigné l'activité infirmière : la file active infirmière de ces PASS s'élève à 6 823 patients pour lesquels on compte 15 235 consultations infirmières.**

**Le personnel de service de soins de ces PASS représente 25,1 ETP sur l'ensemble des 35,5 ETP des 39 PASS.**

Ainsi, pour ces 23 PASS, on compte, en 2021 :

- une moyenne annuelle de 2,2 consultations d'infirmières par patient ;
- une file active infirmière de 297 patients en moyenne par PASS ;
- une moyenne annuelle de 662 consultations d'infirmières par PASS.

En 2021, l'activité infirmière dans ces 23 PASS est nettement moins importante que celle observée en 2020 dans les 25 PASS qui avaient renseigné les données d'activité (près de 12 350 patients pour près de 27 000 consultations d'infirmières) : en 2021, la PASS mobile de Toulouse n'a pas déclaré l'activité infirmière, activité qui, en 2020, représentait 6 jours d'activité d'infirmier-e-s par semaine avec une file active de près de 6 300 patients et plus de 14 300 consultations dans l'année.

## 6 – AUTRES ACTIONS DES PASS

Certains indicateurs du rapport d'activité des PASS concernent plus particulièrement leur visibilité, leur organisation, les activités partenariales ou encore les différentes actions de formation réalisées.

### Visibilité de la PASS

#### Organisation spécifique de repérage et d'orientation en 2021

	Effectif N=30	%
Avec le service d'accueil des urgences	22	73%
Avec le bureau des entrées	20	67%
Avec des partenaires extérieurs	18	60%
Autre	2	37%

Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

En dehors des heures d'ouverture, 30 des 41 PASS ont mis en place des stratégies pour rendre visible le service au sein de l'hôpital pour un meilleur repérage par les personnes concernées.

Pour la majorité des dispositifs, l'organisation de la visibilité des PASS se fait avec le SAU (73 %), pour les deux tiers, elle se fait avec des partenaires extérieurs (67 %) et pour six dispositifs sur dix avec le bureau des entrées (60 %).

Parmi ces 30 PASS, 9 ont mentionné les trois modes d'organisation pour un meilleur repérage.

### Comité de pilotage

En 2021, 86 % des PASS qui ont renseigné la question (36 des 39 PASS) déclarent l'existence d'un **comité de pilotage** et 97 % déclarent des réunions régulières de toute l'équipe de la PASS visant l'organisation du travail et la transmission en interne d'informations sur les patients.

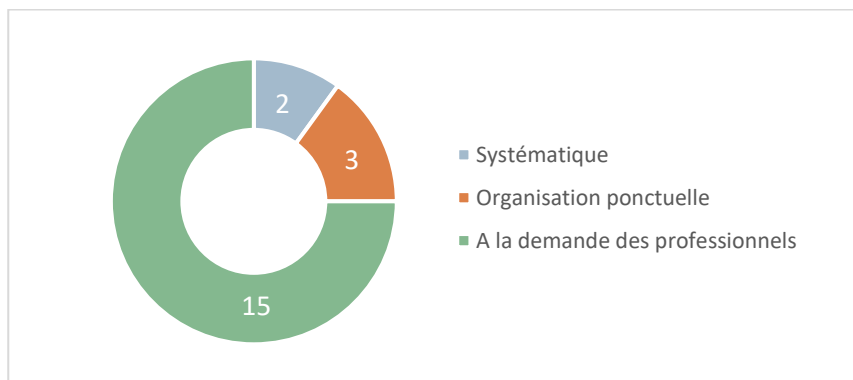
Trois PASS ont évoqué la crise sanitaire comme frein à la mise en place de leur comité de pilotage.

Dans 14 de 35 des PASS répondantes (40 %), l'équipe bénéficie d'une **supervision**.

## Actions de prévention des risques psychosociaux

Des actions de **prévention des risques psychosociaux** et de l'épuisement professionnel sont accessibles à l'équipe des professionnels **dans 20 des 39 PASS**, soit dans plus de la moitié des PASS (51 %) qui ont rempli le rapport d'activité de 2021.

**Nombre de PASS selon la modalité de mise en place des actions de prévention des risques psychosociaux dans les PASS en 2021 (n=20)**



Source : Rapports d'activité des PASS d'Occitanie 2021– Exploitation CREAI-ORS Occitanie

Dans la grande majorité des cas (dans 15 des 20 PASS), ces actions de prévention ont lieu à la demande des professionnels ; elles sont organisées de façon ponctuelle dans trois PASS et de façon systématique dans deux autres PASS.

Ces actions de prévention se déroulent en **entretien individuel dans 35 % des cas** ou en supervision collective (15 % des cas) ; dans 40 % des cas, les modalités sont « autres » sans être explicitées.

15

## Conventions partenariales

→ En 2021, **22 des 39 PASS** déclarent un ou des partenariats externes, **soit 56 % des PASS** qui ont rempli le rapport d'activité de 2021.

Comme en 2020, trois PASS ont évoqué la crise sanitaire comme frein à leurs activités partenariales.

## Sensibilisation/Formation

→ **20 des 39 PASS** qui ont renseigné la question, **soit 51 %**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de l'établissement de rattachement.

→ **15 des 39 PASS** qui ont renseigné la question, **soit 38 %**, ont déclaré réaliser des séances de sensibilisation/formation pour les personnels de santé d'autres établissements.

## SYNTHÈSE

En 2021, 39 des 42 PASS que compte la région ont rempli le rapport d'activité.

Comme en 2020, l'ensemble des questions du rapport n'ayant pas toujours été remplies, les données présentées sont des minima en ce qui concerne les ressources humaines et les ETP des différents professionnels, le volume de leurs activités comme celui des personnes accueillies pendant l'année.

Les chiffres clés à retenir pour l'activité 2021 de ces PASS :

- un minimum de **76,6 ETP** (36 PASS) ;
- un minimum de **22 750 personnes accueillies** (39 PASS) ;
- une file active médicale d'au moins **6 620 patients** avec au moins **11 550 consultations** effectuées par les personnels médicaux (33 PASS) ;
- une file active des assistantes sociales d'au moins **8 770 patients** avec au moins **15 580 entretiens sociaux** effectués par les assistantes sociales (31 PASS) ;
- une file active d'infirmiers d'au moins **6 820 patients** avec au moins **15 240 consultations** infirmières (23 PASS).

La crise sanitaire, qui a débuté en 2020 et perduré en 2021, peut expliquer une partie des non-réponses (celle de l'activité de la PASS mobile par exemple) dans les rapports d'activité, mais aussi certaines observations faites comme la baisse de la part de nouveaux patients accueillis pendant cette période particulière.

En 2021, 39 des 42 PASS de la région ont accueilli près de 750 patients de plus que les 41 des 42 PASS de 2020 (22 009 patients), **soit une augmentation de 3 %** de la file active annuelle.

Concernant les nombres d'ETP, en prenant les PASS qui les ont renseignés en 2020 et en 2021 (33 PASS), on passe de 67,4 ETP en 2020, à 72,5 ETP en 2021, **soit une augmentation de 5,1 ETP** en un an pour ces 33 PASS.

Les caractéristiques des publics accueillis dans les PASS semblent relativement constantes dans le temps (étant donné le nombre très important de non-réponses les concernant...) : ce sont des publics en grande fragilité sociale, financière, sans couverture sociale, souvent des personnes en situation de migration et sans logement fixe.

Toutefois, parmi les personnes accueillies en 2021, si le nombre de mineurs semble diminuer, **la part des mineurs non accompagnés semble en forte augmentation** (37 % contre 26 % en 2020). Cette part de mineurs non accompagnés semblerait revenir à un niveau proche de ceux observés avant la pandémie (44 % en 2019 et 39 % en 2018). Cependant, en 2021, l'âge n'est pas renseigné pour 27 % des personnes accueillies (plus de 6 200 personnes) alors qu'en 2020, l'âge était non renseigné pour seulement 4 % des personnes accueillies (environ 810).